



Acte d'engagement

Accord-cadre de fournitures

Fourniture et Livraison de fioul domestique et de gaz propane

Cadre réservé à l'acheteur

CONTRAT N°

.2 | 0 | 2 | 5 | F | C | S | 0 | 7 |

NOTIFIE LE

..... / /

COMMUNE LE CASTELLET

Place du Champ de Bataille
83330 LE CASTELLET
Tel : 04.94.98.57.90

Table des matières

Article 1 – Identification de l'acheteur	3
Article 2 – Consultation allotie	3
Article 3 –Délai de validité des offres.....	3
Article 4 – Identification et engagement du candidat.....	3
Article 5 –Répartitions des prestations entre membres du groupement	6
Article 6 – Type de prix.....	7
Article 7 – Modalités de variation du prix.....	7
Article 8 - Mois d'établissement des prix de l'accord-cadre	7
Article 9 – Contenu des prix	7
Article 10 - Clause de préavis	7
Article 11 – Montant de l'accord-cadre.....	8
Article 12 – Durée de l'accord-cadre	8
Article 13 – Délai d'exécution des prestations.....	8
Article 14 – Paiement	8
Article 15 – Avance.....	9
Article 16 – Origine des fournitures	9
Article 17 – Signature de l'accord-cadre par le candidat individuel.....	9
Article 18 – Signature de l'accord-cadre en cas de groupement	9
Article 19 – Liste des annexes à l'acte d'engagement.....	10
Article 20 - Acceptation de l'accord-cadre (à remplir par le pouvoir adjudicateur)	10
Article 21 - Date d'effet de l'accord-cadre	11
<i>annexe :Désignation des comptes en cas d'établissement secondaires :.....</i>	Erreur ! Signet non défini.
<i>annexe :Désignation des comptes en cas de répartition des prestations par membres</i>	Erreur ! Signet non défini.

Le présent accord-cadre est passé en vertu des dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique, régissant la procédure adaptée.

Article 1 – Identification de l'acheteur

Autorité compétente pour signer l'accord-cadre : Le Maire, René CASTELL

Comptable assignataire des paiements : Madame la Comptable Publique de Saint-Cyr-Sur-Mer

Adresse : 5 Avenue Aristide BRIAND

83270 SAINT-CYR-SUR-MER

Article 2 – Consultation allotie

Les prestations sont réparties en 2 lots, traités de façon séparée.

Les lots sont les suivants :

- Lot n°1 : Fioul domestique
- Lot n°2 : Gaz propane

La présente offre concerne le lot n°

Article 3 –Délai de validité des offres

L'offre ainsi présentée ne lie le candidat que si son acceptation est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

Article 4 – Identification et engagement du candidat

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché suivantes :

- L'acte d'engagement et ses éventuelles annexes
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) et le détail quantitatif
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le mémoire technique justificatif dont la trame est fournie

et conformément à leurs clauses,

Candidature individuelle

[] Le signataire s'engage sur la base de son offre et pour son propre compte ;

- à produire, si l'offre est retenue et si celles-ci n'ont pas été fournis à l'appui de l'offre, les pièces prévues aux articles R2143-6 à R2143-10 du code de la commande publique dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui en sera faite par le pouvoir adjudicateur.
- sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

Nom commercial et denomination sociale	
Adresse établissement	
Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET	
Adresse siège social (<i>si différente</i>)	
Telephone	

Courriel

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 []

[] Le signataire engage la société :

- à produire, si l'offre est retenue et si celles-ci n'ont pas été fournis à l'appui de l'offre, les pièces prévues aux articles R2143-6 à R2143-10 du code de la commande publique dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui en sera faite par le pouvoir adjudicateur.
- sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

M / Mme	
Représentant la société	
Nom commercial et denomination sociale	
Adresse établissement	
Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET	
Adresse siège social (<i>si différente</i>)	
Téléphone	
Courriel	

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 []

Candidature en groupement

[] L'ensemble des membres du groupement s'engagent sur la base de l'offre du groupement ;

- à produire, si l'offre est retenue et si celles-ci n'ont pas été fournis à l'appui de l'offre, les pièces prévues aux articles R2143-6 à R2143-10 du code de la commande publique dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui en sera faite par le pouvoir adjudicateur.
- sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

Nature du groupement : conjoint [] ou solidaire []

Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET et si l'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996].

Nom commercial et denomination sociale de l'opérateur économique	
--	--

Adresse établissement	
Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET	
Adresse siège social (<i>si différente</i>)	
Telephone	
Courriel	

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 []

Nom commercial et denomination sociale de l'operateur économique	
Adresse établissement	
Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET	
Adresse siège social (<i>si différente</i>)	
Telephone	
Courriel	

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 []

Nom commercial et denomination sociale de l'operateur économique	
Adresse établissement	
Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET	
Adresse siège social (<i>si différente</i>)	
Telephone	
Courriel	

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 []

Nom commercial et denomination sociale de	
--	--

l'opérateur économique	
Adresse établissement	
Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET	
Adresse siège social (<i>si différente</i>)	
Telephone	
Courriel	

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 []

Nom commercial et denomination sociale de l'opérateur économique	
Adresse établissement	
Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET	
Adresse siège social (<i>si différente</i>)	
Telephone	
Courriel	

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 []

Désigné dans l'accord-cadre, sous le nom de " titulaire ".

Article 5 –Répartitions des prestations entre membres du groupement

Obligatoire si le groupement est conjoint

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				

Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Totaux				

Article 6 – Type de prix

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Les prix unitaires du bordereau de prix sont appliqués aux quantités réellement exécutées, et conformément au bon de commande.

Article 7 – Modalités de variation du prix

Les prix sont révisables suivant les modalités fixées ci-après.

Les prix unitaires du bordereau de prix sont appliqués aux quantités réellement exécutées après ajustement par référence au tarif ou catalogue public du fournisseur que le titulaire pratique à l'égard de l'ensemble de sa clientèle.

Péodicité de la révision

Tarifs avant remise appliqués à l'ensemble de la clientèle moins la remise consentie.

Article 8 - Mois d'établissement des prix de l'accord-cadre

Les prix sont réputés établis aux conditions économiques du mois correspondant à la date à laquelle l'offre a été remise par le titulaire, conformément au CCAG.

Ce mois est appelé mois zéro (M0).

Article 9 – Contenu des prix

Les prix sont réputés complets.

Ils comprennent notamment toutes les charges fiscales, parafiscales, ou autres frappant obligatoirement la prestation.

Article 10 - Clause de préavis

Sans objet

Article 11 – Montant de l'accord-cadre

Concernant le lot n°1 Fioul domestique:

Le montant maximum de commandes pour la durée :

Année	Maximum HT/an
Période initiale	16 000.00€
2° Période	16 000.00€
3° Période	16 000.00€
4° Période	16 000.00€

Concernant le lot n°2 Gaz propane:

Le montant maximum de commandes pour la durée :

Année	Maximum HT/an
Période initiale	11 000.00€
2° Période	11 000.00€
3° Période	11 000.00€
4° Période	11 000.00€

Article 12 – Durée de l'accord-cadre

L'accord-cadre prend effet à sa notification pour une durée initiale de 12 mois. Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois.

Le pouvoir adjudicateur pourra renoncer à la reconduction tacite par dénonciation expresse faites un mois avant l'échéance du contrat par l'envoi d'un préavis au titulaire du marché avec recommandé et accusé de réception

Le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction tacite définie ci-avant.

Article 13 – Délai d'exécution des prestations

Délais d'exécution des bons de commande :

Le titulaire dispose d'un délai de 48 heures pour livrer les fournitures à compter de la notification de chaque bon de commande.

Article 14 – Paiement

En cas de paiement sur un seul compte, le pouvoir adjudicateur se libère des sommes dues au titre du présent accord-cadre en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

(joindre le RIB correspondant)

Titulaire du compte	
Prestations concernées	
Domiciliation	
Code banque	

Code guichet	
N° de compte	
Clé RIB	
IBAN	
BIC	

En cas de paiement sur plusieurs comptes, selon la situation, remplir l'annexe "Désignation des comptes en cas de répartition des prestations par membres de groupement " ou l'annexe "Désignation des comptes en cas d'établissements secondaires susceptibles de réaliser ou de facturer les prestations".

Les paiements sont effectués en euros.

Article 15 – Avance

Conformément à l'article R2191-5 du code de la commande publique, le ou les candidats ci-avant désignés :

- Pour le Lot n°1 Fioul domestique:
 - Pas d'avance
- Pour le Lot n°2 Gaz propane:
 - Pas d'avance

Article 16 – Origine des fournitures

Conformément aux dispositions des articles L2153-1 et R2153-1 du code de la commande publique, origine des fournitures en pourcentage de la valeur totale des produits composant l'offre :

- [] Pays de l'Union européenne, France comprise :%.
- [] Pays membre de l'Organisation mondiale du commerce signataire de l'accord sur les marchés publics (Union européenne exclue) :%.
- [] Autre :%.

Article 17 – Signature de l'accord-cadre par le candidat individuel

Fait en un seul original

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

Nom, prénom et qualité du signataire*	Lieu et date de signature	Signature

*Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Article 18 – Signature de l'accord-cadre en cas de groupement

Fait en un seul original

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant (article R. 2142-23 du code de la commande publique) :

Nom commercial et dénomination sociale du mandataire:

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est : conjoint [] ou solidaire []

[] Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement : (Cocher la ou les cases correspondantes.)

[] pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

(joindre les pouvoirs en annexe du présent document. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)

[] pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;

(joindre les pouvoirs en annexe du présent document. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)

[] ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe

[] Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement : (Cocher la case correspondante.)

[] donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations

[] donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public

[] donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous; (Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

.....

Nom, prénom et qualité du signataire*	Lieu et date de signature	Signature

*Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Article 19 – Liste des annexes à l'acte d'engagement

- Annexe - Désignation des comptes en cas d'établissements secondaires
- Annexe - Désignation des comptes en cas de répartition des prestations par membres

Article 20 - Acceptation de l'accord-cadre (à remplir par le pouvoir adjudicateur)

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

A

le

Signature de l'autorité compétente en vertu de Délibération n°059/2020 du 30 septembre 2020.

Article 21 - Date d'effet de l'accord-cadre

En cas d'envoi par le profil d'acheteur :

Date de mise à disposition sur le profil d'acheteur

Saisir ci-dessous la date de la première consultation par le titulaire et les références de l'accusé de réception

Consultation par le titulaire le

Références:

A défaut de consultation par le titulaire, la notification est réputée faite huit jours après la mise à disposition.

En cas d'envoi électronique en LERAR :

Saisir ci-dessous la date de réception par le titulaire et les références du courrier électronique

Reçu par le titulaire le

Références:

En cas d'envoi postal en LRAR :

Coller ci-dessous l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire

Cadre pour nantissement ou cession de créance : (1)

Formule d'origine

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

- la totalité de l'accord-cadre (2)
- la partie des prestations évaluées à euros (en lettres)
- et devant être exécutées par en qualité de co-traitant.

A,
le (3)

Signature,

(1) A remplir par le pouvoir adjudicateur en original sur une photocopie.

(2) Rayer la mention inutile.

(3) Date et signature originales.

ANNEXE - Désignation des comptes en cas d'établissements secondaires

(A reproduire pour chacun des opérateurs économiques concernés)

Acheteur : COMMUNE LE CASTELLET

Place du Champ de Bataille

CS90001

83330 LE CASTELLET

04.94.98.57.90

Intitulé de l'accord-cadre : Fourniture et livraison de fioul et de gaz domestique

Désignation de l'opérateur économique de rattachement :

Nom de l'opérateur économique :

Si des établissements secondaires sont susceptibles de réaliser ou de facturer les prestations, compléter le tableau ci-après et joindre les RIB correspondants.

Nom Etablissement secondaire	SIRET	N°Compte	Adresse

ANNEXE - Désignation des comptes en cas de répartition des prestations par membres

Acheteur : COMMUNE LE CASTELLET

Place du Champ de Bataille

CS90001

83330 LE CASTELLET

04.94.98.57.90

Intitulé de l'accord-cadre : Fourniture et livraison de fioul et de gaz domestique

En cas de répartitions des prestations par membres du groupement, compléter le tableau ci-après et joindre les RIB correspondants.

Nom Membre groupement	SIRET	N°Compte